

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Xavier PHILIPPOT, David MAROLLEAU, Guy MOREAU, Pierre LEGAL, Didier BELAUD, Ludovic GERON, Sylvie MEUNIER, Dominique POUVREAU, Annie-France GARRY, Anthony METAY, Jean-Pierre GOIN, Danièle BELAUD, Gilles BERLAND.

Excusés : Yves ROUSSEAU (pouvoir à Gilles BERLAND),
Yoann GREGOIRE (pouvoir à Didier BELAUD).

Date de la convocation : vendredi 4 octobre 2024

Secrétaire de séance : Didier BELAUD

Délibération 2024-10-01

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2024 est accepté à l'unanimité.

Délibération 2024-10-02

Remboursement des frais de voyage à Paris des membres du Conseil municipal des enfants et de leurs accompagnateurs le 23 octobre 2024

L'organisation du voyage à Paris des membres du Conseil municipal des enfants et des accompagnateurs, a été prévue par délibération 2024-07-06. Les frais engagés pour ce voyage seront remboursés à M. Yves ROUSSEAU sur présentation de justificatifs de paiement, d'un certificat administratif et d'un état récapitulatif des dépenses engagées.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- De rembourser les frais du voyage comme indiqué ci-dessus,
- Donne pouvoir au maire de réaliser tous actes dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2024-10-03

Prolongation de la rue du Calvaire

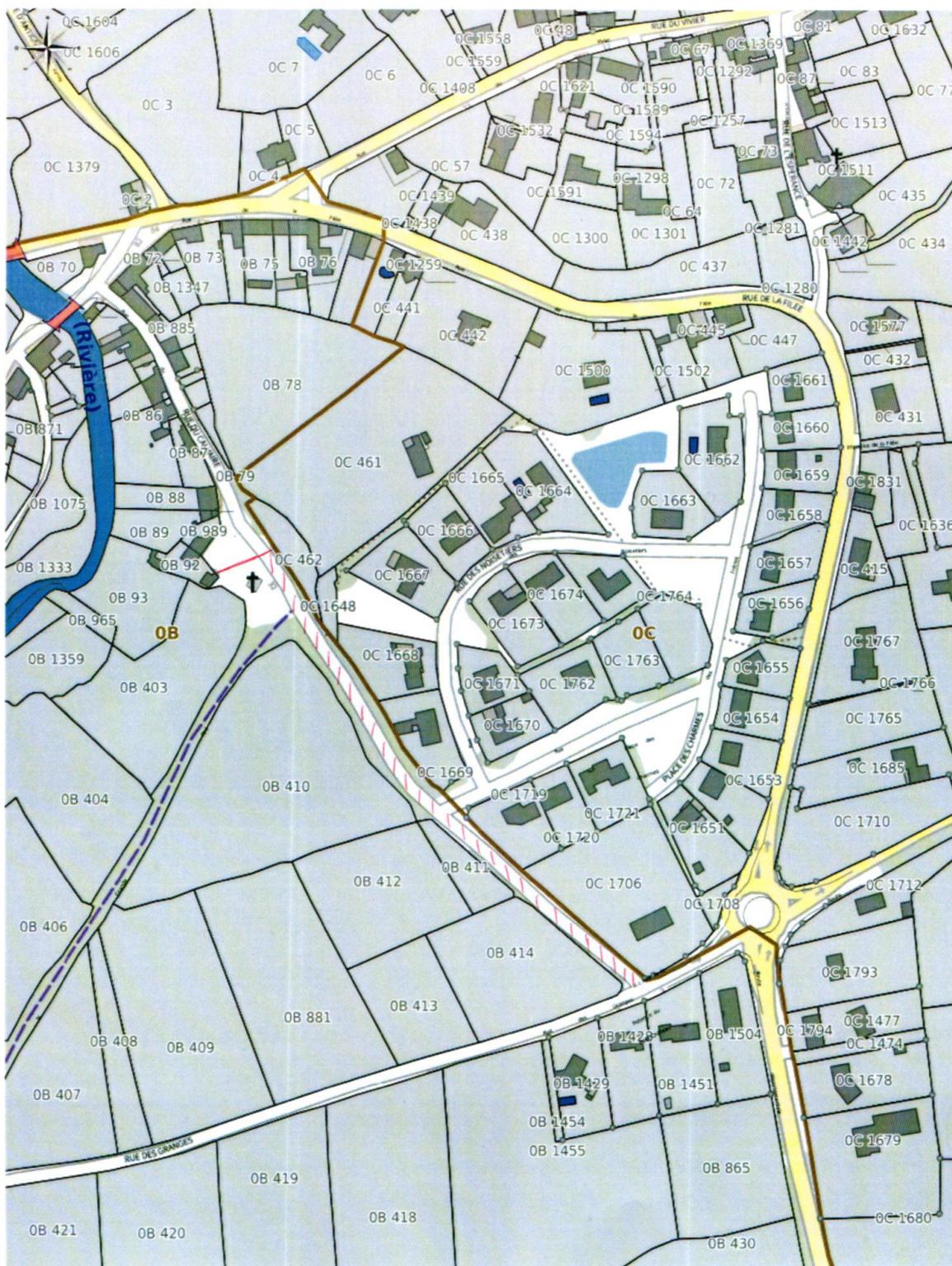
La rue du Calvaire débute, au nord, Grande rue pour s'arrêter en partie sud au droit du grand calvaire dit Calvaire du Père de Montfort.

Au-delà de ce monument, la voie se poursuit jusqu'à la rue des Granges. Toutefois, cette seconde partie ne comporte aucune dénomination, ce qui est source de difficultés pour l'appellation des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires riverains.

Il est proposé que la partie actuellement sans dénomination prenne le nom de « rue du Calvaire ». La numérotation sera effectuée à la suite de la première partie de cette voie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de cette modification d'appellation et donne tout pouvoir au maire ou à son représentant de procéder à l'ensemble des formalités découlant de cette décision.

RUE DU CALVAIRE



Délibération 2024-10-04

Occupation du domaine public : Loca'L Pizza (food-truck)

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2024-10-05

Occupation du domaine public : Rôtisserie (food-truck)

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2024-10-06

Décision modificative N° 5 – budget Commune

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de régulariser les transferts de crédits suivants pour le paiement de la facture de la société Colas pour la réfection de la voirie rue de la Filée :

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Imputation	Opération	Ouvert	Réduit
Dépense investissement Ch 204 Article 204172 (204182)	Effacement de réseaux (93)		10 800,00 €
Dépense investissement Ch 21 Article 2151	Voirie (62)	+ 10 800,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les régularisations
- Donne pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2024-10-07

Décision modificative N° 1 - budget Lotissement du Bocage.

Compte tenu de la réception d'une facture de la Société Colas pour la réalisation de travaux de voirie et de la non réalisation avant la fin de 2024 de la vente du dernier lot, il y a lieu de modifier le budget du Lotissement du bocage comme suit :

DECISION MODIFICATIVE			
DEPENSES		RECETTES	
FCT	605	7015	-19 992,00 €
		75822	779,80 €
	3 840,00 €		

			71355-042	23 052,20 €
TOTAL		3 840,00 €		3 840,00 €
INV	168741	-23 052,20 €		
	040-3555	23 052,20 €		
TOTAL		0,00 €		0,00 €

Lotissement : LOTISSEMENT DU BOCAGE		PROPOSITION DE BUDGET 2024			Exercice : 2024				
Commune : VOUVANT		(voté au niveau de chapitre; montants HT)							
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	72 985,57	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	0,00	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	0,00					
605	011	travaux	voirie, VRD,...	3 840,00	7083		Locations diverses		
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables		7473		Subvention du département		
6522	65	Reversement de l'excédent	au budget principal		75822		subvention exceptionnelle	subv. budget principal	72 985,57
6611	66	intérêts emprunt		700,00					
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	0,00	7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	18 512,20	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	23 052,20
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes						
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	700,00	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	700,00
			TOTAL	96 737,77				TOTAL	96 737,77
EQUILIBRE									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001		résultat inv. reporté	excédent	135 452,24
1641	16	emprunt	remboursement capital	126 168,58	1641	16	emprunt	Souscription	
1687	16	avance commune	Remboursement à la commune	4 743,66	1687	16	avance commune	Versement par la commune	0,00
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	23 052,20	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	18 512,20
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	0,00
			TOTAL	153 964,44				TOTAL	153 964,44
EQUILIBRE									

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les régularisations
- donne pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération

Délibération 2024-10-08

Don d'un terrain à la commune – lieu-dit Baguenard

Monsieur Le Maire indique au Conseil avoir été informé par les familles GAUTIER / FROMAGET de leur souhait de faire don à la Commune de Vouvant d'un terrain situé au lieu-dit Baguenard, cadastré N° OA 697, d'une superficie de 90 m2 et d'une valeur estimée à 50 €.

Le Conseil Municipal remercie les donateurs. Le terrain donné est contigu à une parcelle appartenant déjà à la Commune.

Le conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- accepte le don de cette parcelle,
- s'engage à régler les frais d'acte et tout autre frais afférents à cette affaire,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous actes, déclarations et documents relatifs à cette donation.

Délibération 2024-10-09

Devis complémentaires travaux sur l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Monsieur le Maire rappelle que le coût de l'opération s'élève à 796 517 euros HT, la Direction des Affaires culturelles n'ayant pris en compte que la somme de 780 366, 57 euros en attendant que soit réglée la question du lot 4 (feronnerie).

Dans l'état actuel de l'avancement du chantier, certaines économies sont concevables. Il peut s'agir notamment de la non-installation des abat-sons et de quelques éléments divers. Ces questions sont actuellement en discussion à la diligence de Monsieur Pericolo, architecte.

En revanche, il convient de prévoir quelques éléments supplémentaires apparus au cours du déroulement du chantier. Il s'agit notamment d'une intervention par l'entreprise LUSSAULT qui avait, d'ores et déjà effectué des interventions dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, et de l'entreprise CRUARD, titulaire du marché de menuiserie-charpente.

Pour l'entreprise LUSSAULT, les travaux correspondent à la mise en conformité du câble de télécommande de cloches, sujet sur lequel des discussions ont d'ores et déjà eu cours à l'issue de travaux antérieurs. Il convient également de profiter des travaux sur le beffroi pour remplacer le moteur de volée de la cloche 1 et les mécanismes de tintement des cloches 2 et 3.

- L'ensemble de travaux supplémentaires contenus dans le devis numéro 24090033 correspondent à la somme de **4 371, 62 HT soit 5 245.94 euros TTC**
- A cela, il convient de prévoir dans le cadre du contrat de sous-traitance avec l'entreprise BATISEVRE la somme de **780 euros TTC** (devis N° 24090019) en vue de restaurer la croix sommitale laquelle porte le coq. L'état de la ferronnerie, fortement oxydée, ne permettait pas sa réinstallation.

Il est confié à l'entreprise Forge Déco Ouest des travaux de serrurerie tels que décrits au devis en date du 17 juillet 2024 pour la somme de **6 914 HT soit 8 296.80 TTC**

Il est indiqué que ces suppléments seront compensés par des moins-values actuellement en cours de chiffrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide que soient conclues par voie d'avenants aux marchés en cours, les prestations effectuées par l'entreprise Lussaud pour les sommes de **4 371, 62 HT soit 5 245.94 euros TTC et de 780 euros TTC** conformément au devis du 11 septembre 2024 portant le numéro 24090033
- décide que soient effectués des travaux de serrurerie par l'entreprise Forge Déco Ouest pour la somme de **6 914 HT soit 8 296.80 TTC**. Ces travaux entrent dans le Lot N°4.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer les marchés et avenants correspondants ;
- En outre, Monsieur le Maire ou son représentant fera toute déclaration auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles et de toute administration en charge de ce dossier, en vue de procéder à tous ajustements administratifs et comptables, une fois que l'ensemble des interventions aura été arrêté par Monsieur Pericolo, architecte.

Questions diverses :

Ont été abordés :

- Travaux logement rue Duc d'Aquitaine
- Point sur maison médicale
- Fondation du patrimoine
- Travaux parking Lusignan
- Fouilles archéologiques
- Limitation +12 T
- Point bibliothèque
- Matinée entretien cimetière
- Point passage des bâtiments communaux à la fibre
- Fuite d'eau école

Séance levée à 22h45

Le secrétaire de séance

Didier BELAUD

Le Maire

Xavier PHILIPPOT